



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000143

Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) Auxon-Dessus : Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, Beure : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Josseline SEITZ Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Jean-Marie DELACHAUX Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) Mamirolle : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey : Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) Routelle : Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) Saône : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents : Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN, Besançon : Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Norbert DUPREY Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Grandfontaine : Jean JOURDAIN Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montfaucon : Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré : Michel SCHNAEBELE Thise : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Torpes : Denis JACQUIN Vaire Arcier : Patrick RACINE Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires : D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,

Objet : Contribution de la CAGB à l'année Vauban 2007

Contribution de la CAGB à l'année Vauban 2007

Rapporteur : Yves TARDIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
OB 2007 Imputation : 011 et 65.95	Montant OB 2007 : 25 000 € Montant de l'opération : 25 000 € (à affiner en fonction des actions qui seront programmées) Solde après cette opération : 0 €

Résumé :

La Commission Tourisme a été mandatée fin juin par le Président pour réfléchir à une implication possible de la CAGB dans le tricentenaire de la mort de Vauban en 2007 dans le cadre du projet UNESCO, initié par la Ville de Besançon.

Le présent rapport propose une série d'actions de sensibilisation des habitants de l'agglomération (exposition et pièce de théâtre délocalisées, actions en direction des scolaires...) portées par la compétence tourisme, mais également la mobilisation de différentes compétences en faveur de ce projet à travers leurs politiques en place (soutien à des manifestations culturelles ou sportives, transport, communication, sensibilisation des chefs d'entreprises...).

I. Présentation

⇒ Le projet d'inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Ville de Besançon est actuellement candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des fortifications que Vauban a construites dans la ville à la fin du 17^e siècle (Citadelle, Fort Griffon et enceinte urbaine). Ce projet d'inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial est porté par le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, association regroupant 14 sites candidats, à travers toute la France. Le Maire de Besançon est président de ce réseau. Il s'agit d'une candidature en série, portant sur l'oeuvre de Vauban ; les 14 sites candidats démontrent la valeur universelle exceptionnelle de l'oeuvre de Vauban en illustrant toutes ses facettes : fortifications, ouvrages civils, oeuvres d'urbanisme, lieux de mémoire.

Ces sites candidats, sélectionnés à partir de critères scientifiques rigoureux, sont :

- Arras (Pas de Calais) : citadelle
- Bazoches (Nièvre) : château
- Besançon (Doubs) : citadelle, enceinte urbaine et fort Griffon
- Blaye/Cussac-Fort-Médoc (Gironde) : enceinte urbaine et fort Paté et Médoc
- Briançon (Hautes-Alpes) : enceinte urbaine, fort des Sablottes, fort des Trois Têtes et du Randouillet, ainsi que la communication Y et le pont d'Asfeld
- Camaret sur Mer (Finistère) : la Tour dorée
- Le Palais à Belle-Ile-en mer (Morbihan) : citadelle et enceinte
- Longwy (Meurthe et Moselle) : ville neuve
- Mont-Dauphin (Hautes-Alpes) : place forte
- Mont-Louis (Pyrénées Orientales) : citadelle et enceinte
- Neuf-Brisach (Haut-Rhin)
- Saint-Martin-de-Ré (Charente Maritime) : enceinte et citadelle
- Saint-Vaast-la-Hougue (Manche) : tours de Saint-Vaast et de Tatihou
- Villefranche-de-Conflent (Pyrénées Orientales) : enceinte, forts Libéria et Cova Bastera

Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban a déposé son dossier de candidature auprès de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine en novembre 2006.

Il appartiendra ensuite à l'Etat français de décider (ou non) du dépôt de ce dossier auprès de l'UNESCO. Cette décision devrait intervenir fin 2006-début 2007. Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban souhaiterait que son projet soit déposé en 2007, année du Tricentenaire de la mort de Vauban, qui sera célébré partout en France.

L'inscription des 14 sites sur la liste du patrimoine mondial représentera, si elle est obtenue, un label d'un grand intérêt ; elle n'entraînera pas de contrainte nouvelle par rapport à la législation en vigueur. En revanche, elle produira un renforcement de la notoriété et de l'attractivité des sites inscrits. Elle appuiera la mise en réseau des 14 sites, renforcera les politiques de valorisation du patrimoine, apportera un nouvel atout touristique et créera un effet positif sur l'économie.

⇒ **le Tricentenaire de la mort de Vauban en 2007**

Le programme du tricentenaire s'étalera sur toute l'année 2007.

La majorité des animations seront sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon, d'autres seront organisées par des associations, par la SEM Citadelle, par l'Université....

La « Corrida » de l'ASPTT début décembre 2006 annoncera le programme de l'année à venir, puis un son et Lumière sera organisé le 31 décembre 2006 et les jours suivants sur les quais Vauban. Se succéderont ensuite durant l'année différentes manifestations : rallye équestre, programme d'animation à la Citadelle, stages, colloques, expositions, conférences...

⇒ **Les comités de soutien**

Pour le projet d'inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, un comité de soutien national a été créé en avril 2006. Son objectif est de lancer une dynamique de mobilisation nationale autour du projet de candidature. Il constitue également le point de rencontre des comités de soutien de chacun des 14 sites du Réseau.

Le comité de soutien régional de Franche-Comté a lui vocation à lancer une dynamique de réappropriation du projet par les forces vives locales, en les associant directement à la conception et à la réalisation de projets de promotion du projet, d'animation ou de mise en valeur des sites. Il est ouvert à tous les citoyens, qui peuvent participer par une signature de soutien, un don ou une implication concrète. Pour atteindre ses objectifs, le comité a créé des ateliers de réflexion.

II. Implication de la CAGB

⇒ **Une démarche de mobilisation transversale**

Le but de la CAGB est d'appuyer la candidature de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en participant activement à l'année Vauban en 2007 et en contribuant à mobiliser les acteurs autour du projet. Le projet doit être approprié par la population, il est donc important de toucher des publics différents à travers un programme d'actions variées. Le Conseil de Développement Participatif (CDP) a préalablement réfléchi sur l'implication possible des acteurs locaux et a évoqué différentes pistes de travail dont notamment la sensibilisation des chefs d'entreprise.

Deux principes d'actions sont proposés par la commission tourisme :

I. délocaliser des manifestations autour de Vauban sur l'agglomération :

- organisation d'une exposition itinérante, et/ou d'une pièce de théâtre itinérante,
- mise à disposition d'un « kit pédagogique » à destination des scolaires accompagné par un dispositif de formation / d'information des enseignants.

2. mobiliser les autres commissions et compétences de la CAGB en s'appuyant sur leurs politiques existantes :

Economie et Conseil de Développement Participatif : sensibilisation des chefs d'entreprise à cette démarche dans le cadre des nombreux contacts avec les chefs d'entreprises et des instances existantes, afin que ceux ci deviennent ambassadeurs du projet auprès de leurs salariés et auprès de leurs sièges nationaux et véhiculent cette image culturelle de la région. Cette action est à mener en complémentarité avec le Conseil de Développement Participatif.

Equipements Culturels et Sportifs : soutien à des manifestations culturelles ou sportives organisées par des associations dans le Grand Besançon et en rapport direct avec le thème de Vauban dans le cadre de son fonds d'aides aux manifestations culturelles et sportives (dès fin 2005, la Corrida organisée par l'ASPTT sera soutenue dans ce sens), implication du CNR dans le projet qui reste à définir (jumelage avec les écoles de musiques des autres villes, concerts...), utilisation de l'outil ordiclasse pour développer des projets pédagogiques (lien avec le kit pédagogique).

Transports et Déplacements : actions en termes de transport ou de communication via le réseau GINKO (affichages, bus image...) en support aux manifestations prévues.

Communication : actions de soutien en matière de communication, notamment par le biais du Magazine d'information du Grand Besançon et relais d'information auprès des communes.

⇒ **Orientations Budgétaires 2007**

Sont proposés dans le cadre des Orientations Budgétaires 2007 et du PPIF 2007-2010 (budget tourisme) :

- 10 000 € sur 2007 pour les interventions de la CAGB en faveur d'animations spécifiques organisées par la CAGB dans le cadre de la commémoration du Tricentenaire de la mort de Vauban : exposition, pièce de théâtre... (projets en cours de montage) ;
- 15 000 €/an dans le PPIF 2007-2010 à compter de 2007 pour le soutien à l'association des sites majeurs de Vauban et au projet d'inscription de l'oeuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les propositions d'implication transversale de la CAGB en faveur de l'année Vauban dans le cadre de la démarche UNESCO,
- l'engagement des projets à conduire dans le cadre de la compétence tourisme : exposition et pièce de théâtre décentralisées, kit pédagogique et animation à destination des écoles (projets en cours de montage), soutien à l'association des sites Vauban... en 2007 dans le cadre du budget prévisionnel de 25 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 DEC. 2006

Le Président